

Maisons-Alfort, le 01 octobre 2021

A tous les responsables de clubs,

Objet : Championnat de France de Sambo-sportif Cadets, Juniors, Espoirs et Seniors (M/F)
Coupe de France de Sambo-sportif Masters (M/F)

Samedi 30 Octobre 2021 à CLAYE-SOUILLY (Ile de France-Seine et Marne)

CIRCULAIRE D'INFORMATION

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Veillez trouver ci-joint, le programme et l'organigramme des compétitions citées en objet qui se dérouleront au Gymnase des Tourelles – 28 Allée André Benoist – 77410 Claye Souilly.

Je vous invite à réserver votre hébergement dès maintenant (liste des hôtels jointe) et le plan d'accès, à l'aide du lien ci-après, vous aidera à trouver votre route jusqu'au lieu des pesées et de la compétition :

[Gymnase Des Tourelles - Google Maps](#)

Par ailleurs, je vous demande de bien vouloir respecter la date d'inscription de vos compétiteurs par retour de mail à emeric.guyot@laposte.net ainsi que les conditions de paiement des engagements (page 3). Aucune inscription après date ne pourra être acceptée.

Pour un déroulement harmonieux et cohérent de la manifestation, les juges-arbitres, y compris les stagiaires, qui désirent officier durant ces compétitions, devront faire connaître leur participation à M. Christophe LEMARCHAND (06.63.57.11.87) polearbitragesambofrance@gmail.com.

Veillez prendre bonne note de ce qui précède ainsi que de ce qui suit, et dans l'attente du plaisir de vous retrouver à Claye-Souilly, recevez, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, mes sincères salutations les plus sportives.

Copies : Membres de la Commission Sportive Nationale Sambo
Responsables des Commissions Régionales de Sambo
Présidents des Comités Régionaux de Lutte

P.S. : Lire attentivement les pages suivantes relatives aux différents règlements des compétitions.

NOTE A L'ATTENTION DE TOUS LES PARTICIPANTS

PRECISIONS SUR LE REGLEMENT :

- **Licences F.F.L. « Sambo »** : Tous les participants doivent être licenciés dans un club affilié à la F.F.L. au regard des dispositions prévues dans le règlement des affiliations et des licences. La **licence F.F.L. « Sambo » avec photo et signée par le président du club et du titulaire** de la saison sportive en cours doit obligatoirement être présentée au contrôle administratif précédent la pesée de toutes les compétitions.

A partir de la catégorie Minimes, l'accès à aux **compétitions nationales** n'est possible qu'avec **deux licences F.F.L. Sambo** minimum (consécutives ou non). L'accès à ces compétitions peut être rendu possible la **première année de licence sous réserve de dérogation accordée par la Commission Sportive Nationale Sambo, à condition :**

- D'avoir été licencié en Sambo les années précédentes (une preuve, livret ou licence, est nécessaire)
- D'avoir été licencié en Grappling ou en Lutte les années précédentes (une preuve, livret ou licence, est nécessaire)
- De justifier d'un niveau national dans d'autres disciplines similaires style Judo, (une preuve est nécessaire)

Les **demandes de dérogation motivées** (jointe) doivent être adressées au responsable de la commission Haut Niveau, M. Bruno SCHMITT, uniquement par courriel à sambo.idf@free.fr, **avant le 22 Octobre 2021**.

Les dérogations accordées au titre de la saison sportive 2020-2021 sont valables pour toute la durée de la saison sportive précitée.

En cas de **non justification des deux licences**, une consultation de la base de données informatique des licences (<http://www.fflutte.org>) pourra être effectuée lors du contrôle administratif précédent la pesée, par le directeur de la compétition.

(se référer au document « [REGLEMENT DES COMPETITIONS INDIVIDUELLES 2020-2021 page 4](#) »)

Masters : Les compétiteurs ayant une licence F.F.L. « Sambo » de la saison en cours notifiée « Sénior » mais ayant plus de 35 ans le jour de la compétition, peuvent participer aux coupes de France « Masters ».

- **Nationalité :**

- **Championnats de France** : A partir de la catégorie d'âge **Cadets** (y compris les Minimes surclassés), les samboïstes en possession d'une **licence F.F.L. notifiée « Etranger » ne peuvent pas participer aux championnats de France. Tous les compétiteurs** souhaitant s'engager dans ces compétitions devront également présenter au contrôle administratif précédent la pesée **une pièce d'identité indiquant la nationalité française.**

(se référer au document « [REGLEMENT DES COMPETITIONS INDIVIDUELLES 2020-2021 page 8](#) »)

- **Coupes de France** : Les samboïstes en possession d'une **licence F.F.L. notifiée « Etranger » peuvent participer aux coupes de France.**

- **Assurance** : Les samboïstes qui présenteront au contrôle administratif précédent la pesée une licence FFL 2020-2021 sur laquelle il sera indiqué « Assurance : Non », devront présenter au contrôle administratif précédent la pesée, une attestation de leur assurance précisant la couverture de la pratique du Sambo en compétition. Les compétiteurs ne possédant pas une licence principale Sambo en discipline 1 avec assurance fédérale de la saison en cours, ne peuvent prétendre à une sélection internationale.

- **Certificat Médical** : Les compétiteurs devront se présenter au contrôle administratif précédent la pesée munis de d'un **certificat médical de non contre indication à la pratique du Sambo en compétition datant de moins d'un an.**

Les compétiteurs **Masters de plus de 45 ans** devront également présenter au contrôle administratif précédent la pesée un **certificat médical spécifique** (document joint).

- **Passeport sportif** : **Pour toutes les compétitions nationales**, les compétiteurs* (sauf les primo-licenciés), auront obligation de présenter au contrôle administratif précédent la pesée un **passeport sportif** (*) sur lequel seront inscrits ses résultats sportifs et sur lequel le médecin assurant la surveillance médicale de la compétition devra inscrire toute mise hors de combat avec trouble de conscience (KO) et toute blessure grave.

- **Surclassement de catégories d'âges** : Les compétiteurs de la **catégorie Espoirs peuvent concourir dans la catégorie Seniors** sans condition de surclassement.

Le surclassement de **catégorie d'âge** est réservé aux Samboïstes **2^{ème} année Minimes, Cadets, Juniors, Espoirs** qui peuvent concourir dans la catégorie supérieure ayant des aptitudes avérées par des résultats significatifs au niveau national (sportifs potentiels pour le haut niveau) selon le référent technique F.F.L./C.S.N.S chargé d'effectuer la demande de surclassement en utilisant le formulaire de demande de surclassement joint qui sera présenté au contrôle administratif précédent la pesée ; **à renvoyer à sambo.idf@free.fr avant le lundi 22 Octobre 2021.**

Le formulaire de demande de surclassement précise que :

- Le surclassement n'est autorisé qu'après accord du Directeur Technique National ;

- Le surclassement est valable pour la saison en cours ;
 - Le certificat médical de surclassement doit être réalisé par un médecin qualifié en médecine du sport ;
 - Une autorisation parentale est nécessaire.
- (se référer au document « Règlements des Compétitions individuelles 2020-2021 page 4 »)

Les compétiteurs qui ne seront pas en règle à l'issue du contrôle administratif ne seront pas pesés et donc exclus de la compétition.

- **Engagements :** L'inscription des Samboïstes, dans une catégorie de poids, est obligatoire par retour de mail à emerig.guyot@laposte.net avant le mercredi 22 Octobre 2021 23h59.
- **Pesées :** Le contrôle des poids se déroulera le 29 Octobre 2021 **de 18h à 19h30.** Une pesée supplémentaire sera également proposée le 30 octobre 2021 de 8h15 à 9h.

A NOTER ! Tout participant, pesé le matin, ne se trouvant pas dans la catégorie annoncée lors de son inscription, ne pourra participer aux championnats.

- **Le paiement des engagements (10 € par compétiteur), s'effectue sur place avant les pesées :**
 - Par chèque bancaire, à l'ordre de : FFLDA
- **Intervention chirurgicale :** Le licencié, ou ses parents ou son tuteur légal s'il est mineur, accorde ou non chaque année l'autorisation aux dirigeants des clubs de faire pratiquer les soins d'urgence en cas de besoin. Les hôpitaux peuvent ne pas prendre en considération cette autorisation. Nous vous conseillons donc de vous faire délivrer une telle autorisation à l'occasion de **chaque déplacement**. Nous précisons que les professionnels de santé ont besoin de l'accord exprès du ou des parents pour intervenir.

- **Système de compétition :**
 - Les catégories de poids de **moins de six engagés** combattront en **une seule poule sans match éliminatoire** (tournoi nordique).
A l'issue du tirage au sort et avant l'attribution du numéro d'ordre, les finalistes de l'année passée de chaque catégorie d'âge et de poids se verront attribuer un numéro d'ordre leur permettant de se rencontrer au dernier tour. A l'inverse, les engagés d'un même club dans une même catégorie d'âge et de poids se verront attribuer un numéro d'ordre leur permettant de se rencontrer obligatoirement au premier tour.
- Points attribués en poule pour le classement général :

Place	Poule de 2	Poule de 3	Poule de 4	Poule de 5
1 ^{er}	2	3	4	5
2 ^{ème}	1	2	3	4
3 ^{ème}	*	1	2	3
4 ^{ème}	*	*	1	2
5 ^{ème}	*	*	*	1

- Les catégories de poids de **six engagés et plus** combattront en **tableau à élimination directe à double repêchage**.
A l'issue du tirage au sort et avant l'attribution du numéro d'ordre, les finalistes de l'année passée de chaque catégorie d'âge et de poids se verront attribuer un numéro d'ordre leur permettant d'être éloignés par demi tableau. De même, les engagés d'un même club dans une même catégorie d'âge et de poids se verront attribuer un numéro d'ordre leur permettant d'être éloignés par demi puis par quart de tableau.

Points attribués en tableau pour le classement général :

Place	Tableau de 2	Tableau de 3 à 4	Tableau de 5	Tableau de 6 à 8	Tableau + de 8
1 ^{er}	2	3	5	6	6
2 ^{ème}	1	2	4	5	5
3 ^{ème}	*	1	3	4	4
5 ^{ème}	*	*	1	2	3
7 ^{ème}	*	*	*	1	2

- **Masters :** En fonction du nombre de combattants engagés dans chaque catégorie de poids, deux catégories d'âges consécutives (maximum) pourront être regroupées (ex : -68 Kg Masters A avec -68 Kg Masters B, ou -82 Kg Masters B avec -82 Kg Masters C, etc...)
- **Tenue :** Les compétiteurs qui se présenteront sur la surface de compétition avec une tenue de Sambo non conforme ne seront pas acceptés. Ils auront 2 minutes pour se présenter à nouveau sur le tapis avec une tenue réglementaire sous peine de se voir éliminés (match perdu). Ils se verront également pénalisés d'un avertissement verbal pour un retard supérieur à 30 secondes et inférieur à 1 minute, d'un premier avertissement et d'un point de pénalité pour un retard supérieur à 1 minute et inférieur à 1 minute 30 secondes et d'un second avertissement et de 2 points de pénalité pour un retard supérieur à 1 minute 30 secondes.

La tenue réglementaire de Sambo est la suivante :

- **Kurtka :** réglementaires et de couleur rouge et bleue
- **Sportive Trusi :** de type cycliste de couleur assorti avec la Kurtka (pas de trusi bariolé ou fantaisiste)
- **Bortsovki :** chaussures de Sambo à semelles souples, semelles rigides interdites. Ballerines tolérées pour les pointures inférieures à 33 (Poussins)
- **Ceinture :** intégrée dans la Kurtka et de la couleur de la veste ou correspondante au grade du Samboïste

1^{er} Samboïste appelé sur tapis en rouge, 2^{ème} Samboïste appelé sur tapis en bleu

Les coachs (un seul par combattant) devront rester assis pendant toute la durée du combat et être respectueux du corps d'arbitrage, des samboïstes et des coachs adverses.

La tenue et les équipements réglementaires des juges arbitres sont composées :

- a)- Pour les arbitres fédéraux et internationaux : d'un polo blanc avec la manche droite de couleur rouge et la manche gauche de couleur bleue, d'un pantalon blanc, de chaussettes et chaussures de sports recouvertes de chaussons (sur-chaussures), et d'un sifflet ;
- b)- Pour les arbitres départementaux, régionaux et stagiaires : d'une chemise blanche, aux poignets des manchettes de couleur rouge (à droite) et bleue (à gauche), d'un pantalon noir et d'un sifflet.